

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Union Financière Hannibal SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **08 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Cabinet Ali LAHMAR représenté par M. Ali LAHMAR.

Bilan

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1 475 810,779</u>	<u>1 502 195,508</u>
Actions et droits rattachés		866 364,357	638 147,797
Emprunts obligataires et valeurs assimilés		567 070,372	864 047,711
Autres valeurs		42 376,050	0,000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>375 744,457</u>	<u>395 019,548</u>
Placements monétaires		147 582,024	345 690,874
Disponibilités		228 162,433	49 328,674
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitation		0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>1 851 555,236</u>	<u>1 897 215,056</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	8 969,413	6 734,667
Créditeurs divers	PA 2	17 053,451	18 139,689
TOTAL PASSIF		<u>26 022,864</u>	<u>24 874,356</u>
Capital	CP 1	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 851 851,452</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>1 705 200,000</u>	<u>1 680 100,000</u>
Capital en début de période		1 680 100,000	3 113 600,000
Emission en nominal		454 300,000	93 900,000
Rachat en nominal		-429 200,000	-1 527 400,000
Sommes non distribuables		<u>103 034,297</u>	<u>171 751,452</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		171 751,452	334 216,978
Sommes non distribuables exercice en cours		-68 717,155	-162 465,526
Sommes distribuables		<u>17 298,075</u>	<u>20 489,248</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		8,960	1,159
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 289,115	20 488,089
ACTIF NET		<u>1 825 532,372</u>	<u>1 872 340,700</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 851 555,236</u>	<u>1 897 215,056</u>

Etat de résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
Revenus du portefeuille titres	PR1		
a- Dividendes	PR 1-a	25 556,199	17 737,361
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées*	PR 1-b	30 725,337	52 745,303
c- Revenus des placements monétaires*	PR 1-c	6 811,591	12 152,395
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		63 093,127	82 635,059
- Charges de gestion des placements	CH 1	-22 595,358	-32 869,928
- Revenus Nets des placements		40 497,769	49 765,131
- Autres produits		0,000	0,000
- Autres charges	CH 2	-23 509,720	-25 489,679
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 988,049	24 275,452
Régularisation du résultat d'exploitation		301,066	-3 787,363
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17 289,115	20 488,089
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-301,066	3 787,363
Variation des +/- values potentielles sur titres		-60 370,062	-490 572,302
+/- values réalisées sur cession des titres		-6 385,311	531 175,985
Frais de négociation		-4 552,034	-6 390,586
Résultat non distribuable		-71 307,407	34 213,097
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-54 319,358	58 88,549

* Des revenus de placements monétaires ont été reclassés de la rubrique « Revenus des obligations et valeurs assimilées » à la rubrique « Revenus des placements monétaires ». L'exercice 2012 a été retraité pour le besoin de la comparabilité.

Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-54 319,358</u>	<u>58 488,549</u>
a- Résultat d'exploitation	16 988,049	24 275,452
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-60 370,062	-490 572,302
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-6 385,311	531 175,985
d- Frais de négociation de titres	-4 552,034	-6 390,586
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-20 965,581</u>	<u>-29 485,344</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>28 476,611</u>	<u>-1 648 819,289</u>
a- Souscriptions		
Capital	454 300,000	93 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	51 885,228	14 780,193
Régularisation des sommes distribuables	5 425,709	828,941
b- Rachat		
Capital	-429 200,000	-1 527 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	-49 294,976	-211 458,816
Régularisation des sommes distribuables	-4 639,350	-19 469,607
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-46 808,328</u>	<u>-1 619 816,084</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	1 872 340,700	3 492 156,784
b- en fin de l'exercice	1 825 532,372	1 872 340,700
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	16 801	31 136
b- en fin de l'exercice	17 052	16 801
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>107,056</u>	<u>111,442</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>-2,84%</u>	<u>0,63%</u>

Décompte fiscal arrêté au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisien)

<u>Résultat net de l'exercice</u>	<u>-54 319,358</u>
<u>A réintégrer</u>	<u>9 000,000</u>
Jetons de présence	9 000,000
<u>A déduire</u>	<u>54 930,978</u>
Dividendes encaissés servis par des sociétés cotées	25 556,199
Dividendes encaissés servis par des SICAV	0,000
Plus value sur cession d'actions cotées	29 374,779
<u>Résultat fiscal (assiette de l'impôt)</u>	<u>-100 250,336</u>
Impôt sur les sociétés*	0,000
*En vertu de l'article 46, point n°9 du code de l'IS, les SICAV sont exonérées de l'impôt sur les sociétés	
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>0,000</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013

I – Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2013	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>814 281,795</u>	<u>866 364,357</u>	<u>46,79%</u>
ADWYA	4 500	36 900,000	31 212,000	1,69%
ARTES	13 600	91 228,060	87 692,800	4,74%
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	97 488,000	5,27%
BIAT	965	44 829,237	58 093,000	3,14%
BT	7 667	34 534,025	70 513,399	3,81%
CARTHAGECEMENT	35 000	126 233,786	116 515,000	6,29%
MONOPRIX	4 200	55 958,757	98 603,400	5,33%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	26 030,000	1,41%
SFBT	6 000	82 276,410	79 758,000	4,31%
SOTRAPIL	3 115	29 085,270	28 876,050	1,56%
SOTUVER	6 800	47 020,000	44 907,200	2,43%
STAR	375	53 250,000	54 562,125	2,95%
TLS	2 500	51 900,000	52 500,000	2,84%
TPR	4 603	25 255,130	19 613,383	1,06%
<u>Droits</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,00%</u>
<u>Titres OPCVM</u>		<u>45 624,512</u>	<u>42 376,050</u>	<u>2,29%</u>
UNIVERS	450	45 624,512	42 376,050	2,29%
<u>Obligations Privées</u>		<u>106 052,989</u>	<u>106 685,525</u>	<u>5,76%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	100.000	100 000,000	100 613,698	5,43%
BHSUB07	20.177	6 052,989	6 071,827	0,33%
<u>BTA</u>		<u>446 585,833</u>	<u>460 384,847</u>	<u>24,86%</u>
BTA022015	70	70 369,833	73 881,723	3,99%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,74%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	7,15%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	10,98%
TOTAL		1 412 545,129	1 475 810,779	79,71%

Suite AC 1 : Acquisitions de l'exercice 2013

Titres	Coûts d'acquisitions
ACTIONS	786 642,500
ADWYA	41 000,000
AETECH	8 946,000
ARTES	54 430,460
ATTIJARI BANK	16 700,000
BIAT	3 947,450
BT	8 660,000
BT DA13	3,110
CARTHAGECEMENT	105 190,000
CC DS 13	156,000
LANDOR	34 552,500
MONOPRIX	32 098,560
NEW BODY LINE	19 125,000
OTH	119 665,000
POULINA GP HOLD	29 999,720
SFBT	82 276,410
SOPAT	35 030,000
SOTRAPIL	29 085,270
SOTUVER	47 085,000
STAR	60 400,000
TELNET	6 388,500
TLS	51 900,000
TPR DA13	3,520
BTA	0,000
	0,000
OPCVM	88 207,390
UNIVERS	88 207,390
Emprunts Obligataires	100 000,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	100 000,000

Ainsi, les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se résument comme suit :

Désignations	Coût d'acquisition
Actions	786 642,500
OPCVM	88 207,390
Emprunt Obligataire	100 000,000
	974 849,890

Suite AC 1 : Cessions de l'exercice 2013

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Gains	Pertes
Actions	501 304,340	497 574,810	29 162,595	32 892,125
ADWYA	4 100,000	3 725,000		375,000
AETECH	8 946,000	10 556,280	1 610,280	
ATB	19 389,622	20 415,070	1 025,448	
ATL	43 562,770	48 909,320	5 346,550	
ATTIJARI BANK	20 852,068	20 012,800		839,268
BIAT	11 356,052	16 600,000	5 243,948	
CARTHAGECEMENT	5 862,214	5 616,000		246,214
ENNAKL	68 151,657	60 020,800		8 130,857
LANDOR	34 552,500	48 097,080	13 544,580	
NEW BODY LINE	19 125,000	18 787,500		337,500
OTH	119 665,000	121 289,000	1 624,000	
SOPAT	35 030,000	28 365,000		6 665,000
STAR	7 150,000	7 685,830	535,830	
TELNET	70 685,880	55 125,050		15 560,830
TPR	7 104,119	7 336,080	231,961	
UIB	25 706,457	25 034,000		672,457
SOTUVER DS 13	65,000			65,000
BTA	382 261,834	380 000,000		2 261,834
BTA102013	251 575,000	250 000,000		1 575,000
BTA022015	130 686,834	130 000,000		686,834
OPCVM	42 582,878	42 241,920	0,000	340,958
UNIVERS	42 582,878	42 241,920		340,958
Emprunts obligataires	6 052,989	6 000,000		52,989
BHSUB07	6 052,989	6 000,000		52,989

Ainsi, les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se résument comme suit :

Désignations	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	501 304,340	497 574,810	-3 729,530
OPCVM	42 582,878	42 241,920	-340,958
Emprunt Obligataire	6 052,989	6 000,000	-52,989
BTA	382 261,834	380 000,000	-2 261,834
TOTAL	932 202,040	925 816,730	-6 385,311

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur	% l'Actif
BTCT					
BTCT 25-03-14 52S	12/03/2013	150	143 664,400	147 582,024	7,97%
Sous Total =			143 664,400	147 582,024	7,97%
Compte courant bancaire				228 162,433	12,32%
Total =				375 744,457	20,29%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2012</u>	<u>1 851 851,452</u>	<u>1 851 851,452</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>454 300,000</u>	<u>454 300,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-429 200,000</u>	<u>-429 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-68 717,155</u>	<u>-51 419,080</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-71 307,407	-71 307,407
- Régularisation sommes non distribuables	2 590,252	2 590,252
- Sommes distribuables de l'exercice		17 298,075
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 825 532,372</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Montant en nominal	1 680 100,000
* Nombre de titres en circulation	16 801
* Nombre d'actionnaires	84
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	454 300,000
* Nombre de titres émis	4 543
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	429 200,000
* Nombre de titres rachetés	4 292
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200,000
* Nombre de titres en circulation	17 052
* Nombre d'actionnaires	103

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignations	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
<u>Revenus des Actions</u>	<u>25 556,199</u>	<u>17 737,361</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>30 725,337</u>	<u>52 745,303</u>
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	30 124,949	52 062,109
Revenu des obligations privées	600,388	683,194
TOTAL	56 281,536	70 482,664

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignations	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
Intérêts des bons de trésor	6 811,591	12 152,395
Total placements monétaires	6 811,591	12 152,395

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libellés	31/12/2013	31/12/2012
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes	0,000	0,000
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Etat retenue à la source sur BTA	0,000	0,000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 969,413</u>	<u>6 734,667</u>
	Frais du Gestionnaire	873,446	1 643,527
	Frais du Dépositaire	730,311	430,777
	Frais du Distributeur	7 365,656	4 660,363
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17 053,451</u>	<u>18 139,689</u>
	Etat retenue à la source	168,000	168,000
	Redevance CMF	156,176	170,354
	Charges à payer sur exercice antérieur	0,000	0,000
	Charges et produit en attente de régularisation	0,000	0,000
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	16 729,275	17 801,335
	<u>Charges à payer sur l'exercice</u>	<u>21 062,325</u>	<u>22 400,000</u>
	Jetons de présence	9 000,000	12 000,000
	Honoraires commissaire aux comptes	6 720,400	6 721,200
	Frais Assemblée	2 459,818	2 139,364
	Frais de publication au bulletin CMF	653,700	652,400
	Taxe revenant aux collectivités locales	2 148,012	619,452
	Frais Bancaires	80,240	80,240
	Ajustement des charges budgétisées sur exercice antérieur	0,155	187,344

Notes sur les charges de gestion

	Libellés	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>22 595,358</u>	<u>32 869,928</u>
	Rémunération du Gestionnaire	8 127,201	11 783,362
	Rémunération du Dépositaire	1 446,852	2 108,683
	Rémunération du Distributeur	13 021,305	18 977,883
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>23 509,720</u>	<u>25 489,679</u>
	Redevance CMF	1 806,051	2 618,549
	Services bancaires et assimilés	641,344	465,406
	Charges diverses	0,000	5,724
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
	Abonnement des charges budgétisées	21 062,325	22 400,000

Notes sur les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

1. Rémunération du gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- La gestion du portefeuille de la SICAV,
- L'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- La gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- La préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclus des charges supportées par l'UBCI FINANCE la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% de l'actif net annuel de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale. Elle s'élève au 31/12/2013 à 8 127,201 dinars TTC.

2. Rémunération du dépositaire :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec l'UBCI une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net d'HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale. Au titre de l'exercice 2013, elle s'élève à 1 446,852 dinars TTC.

3 Rémunération du distributeur:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales. Au titre de l'exercice 2013, elle s'élève à 13 021,305 dinars TTC.

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régul	Sommes distribuables
Exercice 2012 et antérieurs	24 275,452	-3 787,363	20 488,089
Exercice 2013	16 988,049	301,066	17 289,115
Total	41 263,501	-3 486,297	37 777,204

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des placements	3,700	4,918	3,788	3,718	3,942
Charges de gestion des placements	-1,325	-1,956	-1,422	-1,218	-1,270
Revenu net des placements	2,375	2,962	2,366	2,500	2,672
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,379	-1,517	-0,853	-0,667	-0,887
Résultat d'exploitation	0,996	1,445	1,513	1,834	1,785
Régularisation du résultat d'exploitation	0,018	-0,225	-0,089	0,158	0,017
Somme distribuables de l'exercice	1,014	1,219	1,424	1,992	1,801
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-3,540	-29,199	-8,467	5,935	6,935
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,374	31,616	6,309	0,236	5,322
Frais de négociation	-0,267	-0,380	-0,113	-0,019	-0,039
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-4,182	2,036	-2,271	6,152	12,218
Résultat net de l'exercice	-3,186	3,481	-0,758	7,985	14,002
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	-4,182	2,036	-2,271	6,152	12,218
Régularisation du résultat non distribuable	0,152	-11,706	-1,443	2,319	0,281
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,030	-9,670	-3,714	8,471	12,499
Distribution de dividendes	1,219	1,424	1,992	1,801	1,669
Valeur liquidative	107,056	111,442	112,158	114,379	106,883
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,25%	1,25%	1,23%	1,16%	1,24%
Autres charges/actif net moyen	1,30%	0,97%	0,74%	0,63%	0,87%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0,94%	0,93%	1,31%	1,74%	1,75%
Actif net moyen	1 806 240,160	2 621 724,102	3 587 292,907	3 817 342,589	2 863 041,703
Nombre d'actions	17 052	16 801	31 136	36 314	27 992

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci joints, de **l'Union Financière Hannibal SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1.825.532 dinars, un capital social de 1.705.200 dinars et une valeur liquidative de 107,056 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de **l'Union Financière Hannibal SICAV** au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons qu'au 31 décembre 2013, le portefeuille titres représente 79,71% de l'actif. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé, au cours de certaines périodes de l'exercice 2013, le taux maximum de 80% tel que fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001. Il a atteint, le 04 octobre 2013, 84,75%.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Egalement, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 04 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Cabinet Ali LAHMAR

Ali LAHMAR

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. Une convention de gestionnaire avec l'UBCI Finance. La rémunération est décomptée quotidiennement au taux de 0,45% de l'actif net. Celle de 2013 est de 8.127 dinars TTC.
2. Une convention de dépositaire avec l'UBCI. La rémunération est décomptée quotidiennement au taux de 0,1% de l'actif net. Celle de 2013 est de 1.447 dinars TTC.
3. Une convention de distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance. La rémunération est décomptée quotidiennement au taux de 0,9% de l'actif net. Celle de 2013 est de 13.021 dinars TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales portent sur la rémunération des membres du conseil d'administration par des jetons de présence et ce pour 9.000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 mars 2014

Le commissaire aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR
Ali LAHMAR